

Annexe aux Instructions de course Habitables
LE DEFI DES DEUX RIVES 2018
Samedi 23 juin

Événement n° 13 du Championnat de Baie de Seine

1 Règles et inscriptions

1.1 La régates est régie par :

- Les Règles de Course à la Voile 2017-2020 (RCV) de l'ISAF.
- Les prescriptions de la FFV,
- Le guide Osiris Habitables 2018,
- Le règlement du Championnat de Baie de Seine (CBS).

1.2 Basse mer (LH) : 14h 53 (2,50 m) Pleine mer (LH) : 20h22 (7,00m) coef. : 55 /57

1.3 La régates est ouverte aux bateaux armés en catégorie de navigation -6 milles nautiques.

Les bateaux doivent s'inscrire au CNH à Honfleur ou au SNPH au Havre.

La régates comportera deux classes différentes :

Flotte 1 – 2 : bateaux des groupes Croiseurs et Course croisière de la règle OSIRIS pavillon C

Flotte 3 : bateaux du groupe Régates ultra léger (groupe L) de la règle OSIRIS, pavillon blanc

Les concurrents doivent posséder une licence F.F.Voile avec certificat médical valide.

1.4 (a) - En s'inscrivant à cette épreuve, chaque concurrent reconnaît que sa décision de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité.

(b) - La régates se déroule dans une zone d'accès aux ports du Havre et de Rouen. Il est rappelé à tous les concurrents que la navigation commerciale, militaire ou de pêche y est prioritaire et que les règlements internationaux pour la prévention des abordages en mer demeurent prépondérants.

La traversée du chenal d'accès du Havre doit s'effectuer perpendiculairement à son axe et sur l'arrière des navires y faisant route.

(c) - Le navire et l'équipage doivent être dûment assurés pour cette régates.

1.5 Identification

Les bateaux seront identifiés par leur numéro FFVoile qui devra être porté au moins dans la Grand' voile.

Par ailleurs, les concurrents en course devront porter dans leur pataras ou à défaut dans le hauban tribord le pavillon C ou blanc comme pavillon de course.

1.6 Contrat de jauge

Les concurrents s'engagent à posséder le contrat de jauge Osiris valide qui les relie aux autres concurrents.

1.7 Emargement :

Au départ, une feuille d'emargement sera présente au SNPH et CNH. En cas de besoin, les concurrents ne passant pas par le port du Havre, pourront émarger par **VHF canal 06** en communiquant le nom du bateau et son n° de voile et en s'assurant de la bonne réception de leur déclaration.

A l'arrivée, les bateaux ne se rendant pas à Honfleur, doivent émarger par VHF (canal 06) et doivent obtenir un accusé de réception du Comité de course.

2 Informations aux concurrents (parcours, avenants annulation éventuelle)

Un tableau d'affichage sera situé au SNPH au Havre et au CNH à Honfleur.

Dans la mesure du possible, les informations seront relayées sur le **canal VHF 06**.

3 Programme des courses

Inscription des concurrents le samedi 24 juin de 8h00 à 12h00 au CNH et de 11h00 à 12h30 au SNPH.

Mise à disposition du Comité à 14h30.

4 Départ

4.1 Les départs des courses seront donnés en application de la règle 26 des RCV.

Signal	Pavillon et signal sonore	Minutes avant signal de départ
Avertissement	Pavillon SNPH	5
Préparatoire	Panneau ou pavillon P, I ou Z ou Z&I ou noir avec un signal sonore	4
Une minute	Amenée du signal préparatoire avec un signal sonore	1
Départ	Amenée du pavillon ou du panneau SNPH et un signal sonore	0

4.2 Définition de la ligne de départ

La ligne de départ est déterminée par les deux triangles rouges inversés au-dessus de la "cabane au bout du monde" juste avant le cap de La Hève (sur le méridien 0° 04,2 E). La pavillonnerie est affichée au niveau de la route au-dessus à côté du triangle supérieur.

Un bateau du CNH faisant office de marque de dégagement sera situé après la ligne. Il doit être laissé sur bâbord (passer entre le bateau et la terre).

4.3 Le délai pour couper la ligne de départ est de 10 minutes après le signal de départ.

5 Parcours

L'un des choix ci-dessous sera indiqué aux concurrents par signal visuel (flamme numérique) sur la ligne de départ et relayé par VHF autant que possible.

Choix 1, flamme n°1 (flamme blanche avec rond rouge) 12 milles

Départ, Octeville W (Bb), Grande Rade Sud (Bb), Octeville W (Bb), Grande Rade Sud (Bb), traversée du chenal du Havre entre LH8 (Bd) et LH6 (Tb), RP (Bb), Nord Mouillage (Bb), RP (Bb),

Arrivée entre bateau comité et bouée rouge R2 (entrée du chenal de Rouen)

Choix 2, flamme n°2 (flamme bleue avec rond blanc) 17 milles

Départ, Octeville W (Bb), Général Metzinger (Bb), traversée du chenal du Havre entre LH8 (Bd) et LH6 (Tb), RP (Bb), R2 (Bb) Nord Mouillage (Bb), HP (Bb),

Arrivée entre bateau comité et bouée rouge R2 (entrée du chenal).

Choix 3, flamme n°3 (flamme rouge, blanche, bleue)

Autre parcours défini par un avenant

6 Parcours réduit

Le comité peut réduire le parcours à n'importe quelle marque. Ceci est alors signalé sur le bateau comité par l'envoi du pavillon S. Les bateaux devront passer entre la marque et le bateau comité en venant directement de la marque précédente.

7 Abandon

Pour des raisons de sécurité **tout bateau abandonnant la course, doit informer le bateau comité** (canal VHF 06) et demander un accusé de réception. En cas d'impossibilité, laisser un message ou SMS au 06 86 42 68 94.

8 Heure limite pour le passage de la ligne d'arrivée : 19h00

Les sas pour entrer dans Honfleur sont à toutes les heures rondes

10 Dépôt des réclamations

Avant 21h00 au CNH.

Les bateaux venant de l'extérieur devront s'amarrer dans l'avant-port.

A partir de 21h30 au CNH : proclamation des résultats du défi et de la rive gagnante